C.R.I.C. N° 59 (2008-2009)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur, du Patrimoine et de la Formation

Mercredi 28 janvier 2009

*Application de l’art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 3

Interpellation..... 3

Interpellation de M. Kubla à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine , sur « le projet de caisse wallonne d'investissement »

Orateurs : M. le Président, MM. Kubla, Marcourt..... 3

Organisation des travaux..... 8

Questions orales..... 9

Question orale de M. Wacquier à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « les effets de la crise sur le marché de l'emploi »

Orateurs : M. le Président, MM. Wacquier, Marcourt..... 9

Question orale de M. Wacquier à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « le plan d'accompagnement des chômeurs »

Orateurs : M. le Président, MM. Wacquier, Marcourt..... 11

Question orale de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « la non attribution de points APE au secteur de l'Aide à la jeunesse »

Orateurs : M. le Président, MM. Wesphael, Marcourt..... 12

Question orale de M. Stoffels à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur « utiliser le chômage pour former »

Orateurs : M. le Président, MM. Stoffels, Tarabella..... 15

Question orale de M. Stoffels à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur « l'EuRo 2012 des métiers en Wallonie »

Orateurs : M. le Président, MM. Stoffels, Tarabella..... 16

Liste des intervenants..... 19

Abréviations courantes..... 20

Présidence de M. Jean-Charles Luperto

- La séance est ouverte à 10 heures 2 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

INTERPELLATION

INTERPELLATION DE M. KUBLA À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE , SUR « LE PROJET DE CAISSE WALLONNE D'INVESTISSEMENT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Kubla à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « le projet de caisse wallonne d'investissement »

La parole est à M. Kubla pour développer son interpellation.

M. Kubla (MR). – Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je reviens sur ce projet de Caisse wallonne d'Investissements, parce que nous avons maintenant l'occasion d'en parler à tête reposée et de l'extraire du dossier complet qui avait été celui du budget et du Plan de relance. Finalement, tout cela a fait l'objet d'un ensemble de mesures et, en réalité, nous n'avons pas pu vraiment débattre sereinement de ce sujet.

J'ai vu, et je ne l'ai pas caché d'ailleurs, une approche un peu doctrinaire, une volonté politique, dans un moment de grande confusion, pour montrer que le secteur public était capable de créer un outil financier recueillant la confiance, fonctionnant bien et que, finalement, cette vision qui consistait à toujours demander que ce soit le privé qui s'occupe de l'économie, pouvait être combattue par une autre approche qui était plus socialiste en la matière et qui correspondait davantage aux idées de votre parti. C'est comme cela que je l'ai perçu, mais c'est légitime. On a le droit chacun selon ses convictions d'agir, encore faut-il qu'au total, quand on fait le bilan, que ce soit un compte de résultats positifs. Et c'est là que, très objectivement, quand je vois tout ce que vous allez devoir faire, tout ce que cela va coûter pour en arriver finalement à récolter, si les chiffres sont confirmés, 150.000 millions d'euros et pour en faire quoi ? On va en discuter aussi.

C'est un peu disproportionné et même, dans certains cas, coûteux. En effet vous allez devoir créer une nouvelle structure. Celle-ci va faire appel à l'épargne publique, et donc, ça ne fait pas l'ombre d'un doute, elle doit évidemment passer par la CBFA. Il me paraît exclu d'éviter cet examen par la Commission bancaire et financière. Pour la créer, à mon avis et dites-moi si je me trompe, je pense qu'il vous faudra un décret. Vous vous rendez compte que c'est quand même un arsenal qui va impliquer le Conseil d'Etat, des discussions au Parlement, des votes au Parlement. Le tout pour mettre en place une structure qui devra, elle-même, être soumise aux conditions de la CBFA ; et on me dit qu'il faudrait même des discussions avec le niveau de pouvoir fédéral et les autres Régions pour les informer et avoir une forme de consensus.

Dans le même temps, vous allez, quasiment pour la première fois, mettre un système de soustractionnels. On va user que ce que les Flamands ont déjà largement utilisé mais que nous n'avions, jusqu'ici et dites-moi si je me trompe, jamais réellement mis en oeuvre. On va passer aux soustractionnels avec des produits qui pourraient varier selon qu'il s'agit d'actions, d'obligations, et il n'y a pas encore de clarté sur le produit qui va être proposé ; on a parlé d'échéances diverses, de durée de placement, de montants d'importance diverse, ...

Sans compter que vous avez eu une discussion assez forte au sein du Gouvernement puisqu'elle s'est traduite dans la presse par un article, au départ de M. Lutgen disant clairement « Non, trois fois non, je ne veux pas de banque ». Il a obtenu une petite, minuscule satisfaction : on a appelé la banque « Caisse d'investissements ». Cette grande victoire ayant été actée, le Gouvernement va de l'avant.

Vous avez donc créé une Caisse d'investissements. Malgré toute sa volonté d'être discret, un Gouvernement ne sait pas toujours tout

cacher et il nous revient quand même qu'il y a des partisans et des opposants, pas seulement entre les Ministres, mais même entre les membres des Cabinets, qu'il y a déjà des ambitions qui se dévoilent, et des personnes qui se verraient très bien à la tête de l'outil.

J'oppose à cela ce qui a été fait au niveau fédéral. Vous allez dire que l'Etat fédéral a aussi lancé appel pour la relance. Oui, qu'a-t-il fait ? Un emprunt qui a été bouclé en huit jours. Il a récolté 450.000 millions et a dit « je m'adresse au Fonds de participation, qui est un outil existant, et je dis à ce Fonds de participation : faites des prises de participation, des augmentations de capital, des crédits, aidez les PME ». Voilà un objectif clair et net.

C'était d'ailleurs, je crois, le débat qui nous a un bref moment opposés. Je pense que le problème du crédit aux PME est un vrai problème aujourd'hui. Nous avons donné, quand je dis nous, ce sont les pouvoirs publics, les contribuables, des moyens aux banques, à toutes les banques. Elles sont toutes allées chercher des moyens sous forme de garanties, de capital, ... On les a théoriquement aidées en donnant des garanties pour qu'il n'y ait plus cet arrêt de transferts de liquidités entre banques, et puis on s'aperçoit quand même que le crédit est restreint malgré tous les efforts qui ont été annoncés.

Je vois qu'en France, on a créé un poste de Médiateur au crédit pour réellement dire « Quand vous avez un bon dossier, vous devez y réserver une suite ». Ici, il n'y a pas d'instance de ce niveau, et je peux donc comprendre que vous disiez « Moi, je vais essayer de donner une impulsion ». Mais vous avez un outil qui n'est pas mal pour les PME : la SOWALFIN. Vous l'avez d'ailleurs promu et étendu dans diverses matières, y compris même l'exportation avec la SOFINEX. Vous avez donc là un bon outil qui peut à la fois faire des prêts subordonnés et donner des garanties sur les crédits pour autant évidemment que les banques déclenchent le processus, mais qui peut établir ce type de dialogue avec les banques.

Je me pose la question de savoir si, par rapport à la méthode simple que l'Etat fédéral a utilisé, c 'est-à-dire lancer un appel à un emprunt pur et dur, affecté à un outil existant, avec mission de donner des aides aux PME, sur le plan des crédits et des garanties, le choix que vous avez fait, et qui est excessivement lourd à mes yeux, n'est finalement pas un boulet au pied plus qu'un avantage.

Vous lancerez l'opération au 1er avril 2009. Le 1er mai 2009, vous êtes en campagne électorale et en affaires prudentes. Bien-sûr, il n'y a pas de dissolution du Parlement. On nous annonce même, et c'est assez étonnant, un décret-programme qui serait voté en mai, cela nous a été dit à la dernière Conférence des Présidents. Et cela suscite beaucoup de réactions, d'étonnement et même d'oppositions, à un mois des élections, venir faire passer un foure-tout avec plein de projets. C'est là un autre débat. Vous n'aurez donc réellement pas le temps de faire tourner l'outil que vous allez laborieusement mettre en place.

J'ai rappelé toute une série de formalités, que vous n'avez pas contestées, et par lesquelles il vous faudra passer. Il y a une question plus précise sur laquelle je ne comprends pas parfaitement ce qui a été dit : on me dit qu'il vous faudra amorcer la pompe en mobilisant 20 millions d'euros pour, déjà, faire face à certains litiges éventuels et autres. On me parle d'un impact budgétaire initial de 20 millions, je l'ai d'ailleurs repris dans mon interpellation, qui devrait couvrir les coûts de l'appel aux fonds et assurer la couverture des sinistres éventuels. Ce n'est peut-être pas 10, c'est peut-être moins, c'est peut-être 20, je ne sais pas. Mais il semble qu'il faille également une inscription budgétaire pour lancer l'opération. Vous me direz peut-être que l'information est inexacte, mais c'est ce que j'ai eu comme information, en tout cas lorsque je me suis intéressé au dossier.

Au-delà de cela, il reste encore deux questions. Sommes-nous si bons dans les montages de cette nature ? J'ai regardé l'opération WAL 21, elle est mauvaise pour le souscripteur, reconnaissons-le. La dernière tranche qui devait être celle avec la plus-value éventuelle, est de zéro. A l'analyse, le WAL 21 n'a pas été une opération de grande rentabilité comme on l'a laissé l'entendre. Il s'est d'ailleurs éteint sans que plus personne n'en parle beaucoup, ce qui prouve qu'avec la meilleure volonté du monde, même quand on souhaite présenter un produit financier intéressant, on s'aperçoit à l'analyse que l'on peut s'être trompé, tout pouvoir public que l'on soit. Je prends l'exemple de WAL21 pour dire « Attention, les produits que l'on lance ne sont pas toujours assurés des performances qu'on leur prête ».

Vous avez fait tout cela pour récolter combien ? 150 millions moins les frais de fonctionnement. Une seule fois parce qu'on n'a pas dit qu'on le ferait plusieurs fois. Cet outil est-il destiné à la période de relance seulement ou est-il un outil permanent que vous voulez créer et pour lequel, à de multiples reprises, vous allez chercher de nouveaux fonds sur le marché public pour faire fonctionner la maison ? Ce sont des questions que je me pose.

Enfin, comment et à qui va-t-on octroyer ces moyens une fois qu'ils seront récoltés ? J'ai évoqué la lourdeur objective de la mise en place. Toutes les formalités ne sont pas des moindres : quand je dis « aller à la CBFA », ce n'est pas venir le matin, déposer un prospectus et, à 10 heures, envoyer un chauffeur chercher les moyens.

C'est quand même, surtout avec tout ce que vous avez eu comme mésaventures, quelque chose de

solide, toutes ces procédures. Mettre en place un nouvel outil avec qui ? Avec des gens d'expérience, que l'on va chercher dans le privé, dans les outils publics ? Je n'en sais rien. Et tout cela pour faire du crédit aux entreprises, avec, à mes yeux, une difficulté que j'ai toujours pressentie pour les outils publics de crédit, c'est qu'il est difficile de dire non dans certaines circonstances : pressions syndicales, pressions politiques, sociétés dans lesquelles on a une participation, ...

Avec en plus une exigence éthique qui peut, par exemple, exclure du périmètre des entreprises qui s'occuperaient d'OGM, se dire qu'on ne peut pas soutenir quelque chose que, par ailleurs, on combat ou qu'on limite, rien dans l'armement, pour la FN, la SONACA qui construit aussi des avions de chasse, ou encore la SABCA, qui sont des grandes entreprises. Mais il y a aussi les petites entreprises, qui sont sous-traitantes. Chaque fois, on va se poser un problème à la fois de décision, mais aussi de lecture à travers le filtre d'une éthique de l'entreprise demanderesse de crédits.

Je pense que, sans vouloir noircir le trait, j'ai évoqué tous les problèmes que je vois sincèrement, *a priori*, qu'on aurait très bien pu remplacer cette initiative par un emprunt, l'affecter à la SRI, l'affecter à la SOWALFIN, leur donner des instructions d'impulsion.

Les outils existent, les hommes sont en place, ils ne font pas de bêtises de manière notable. Donc, on peut leur faire confiance. Pas de CBFA, pas de complexité, l'affaire était réglée en deux temps, trois mouvements. Pourquoi, avec tous les outils qu'on a déjà, aller créer en plus une Caisse d'investissements qui ne fait pas, à mes yeux, un métier totalement révolutionnaire et différent de ce que les autres peuvent faire ?

La SOWALFIN peut le faire. Il suffit de lui dire : voilà, les 150 millions sont là, voilà l'usage que je veux que vous en fassiez, et « en avant marche » ! Vous les contrôlez, vous avez des commissaires du Gouvernement dedans, vous avez tout ce qu'il faut, vous ne devez plus venir au Parlement.

Vous choisissez la voie la plus difficile, et c'est pour celà que je pense qu'il y a une arrière-pensée de vouloir démontrer quelque chose. Je trouve que vous serez prêt au mieux en avril 2009, quasiment au moment où nous serons en campagne électorale, c'est un décalage et une lourdeur dont je ne m'explique pas le bien-fondé.

Ce que je voulais, dans cette interpellation, c'était provoquer cet échange entre vous et moi, pour essayer de comprendre pourquoi le Gouvernement a fait compliqué quand on pouvait faire facile.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Ma première réaction, concerne l'idéologie. C'est tout à fait étonnant de voir l'opposition, et spécialement des représentants de votre parti, dire « c'est idéologique ».

Je constate que la crise de l'ultralibéralisme fait qu'aujourd'hui les banques ne font plus leur métier. C'est un constat : Monsieur Tilmant, qui disait qu'ING n'avait aucun problème au moment où FORTIS commençait à en avoir, je constate aujourd'hui qu'on bouge... L'Etat français monte à 20 % dans BNP-PARIBAS, que l'on présentait comme n'étant pas touchée par la crise.

Il n'y a pas un jour où une entreprise ne me dit pas « j'ai une difficulté de financer un projet ». Et aussi, vous avez une entreprise qui a des projets de 200, 250, 300 millions d'euros, ne venez pas nous dire : « vous savez, je ne trouve pas l'argent ». Et bien, elle ne l'a plus. Combien d'entreprises prêtent de l'argent en disant : « Vous allez nous le rendre tout de suite » ? Hier, je rencontrais un immobilier important qui disait : « A peine a-t-on l'argent qu'il faut déjà le rendre parce que la capacité des organismes de crédit de donner de l'argent est aujourd'hui en défaut. » Ceci est une première réflexion.

Seconde réflexion : nous avons, au niveau de la Région wallonne, mobilisé à l'intérieur de nos outils financiers, une somme qui ne remet pas aujourd'hui en cause leur mission, mais qui est lourde parce qu'il y a 300 millions d'euros qui ont été prélevés pour moitié à la SRI et pour moitié à la SOGEPA pour sauver DEXIA et ETHIAS.

Le Gouvernement a complété ces montants par des emprunts. Pour la compagnie d'assurances, les choses sont saines. On pourrait parler longuement de l'impartialité des organes de contrôle, mais ce n'est pas l'objet de votre interpellation, je ne vais donc pas développer ce sujet. Nous sommes donc, aujourd'hui, avec cette contribution, qui diminue par essence, pour sauver deux entreprises financières.

Troisièmement, que se passe-t-il en Flandre ? Ils ont, il y a plusieurs années, créé le fonds ARKimedes, qui est un fonds de soutien aux entreprises. C'est une réflexion que nous avions depuis un certain temps, et je dirais que, même si aujourd'hui il n'y a pas, contrairement au fonds de participation, de nécessité immédiate — nous avons de la trésorerie, nous ne sommes donc pas à court — il y avait une volonté d'assurer un financement récurrent et stable des entreprises.

Vous dites « c'est par idéologie ». Non ! Je constate effectivement des errements. Quand Alan Greenspan dit, dans le *Financial Times*, qu'il s'est trompé en faisant confiance aux banquiers, c'est un

aveu dont la légèreté est saisissante, car il a été l'homme le plus puissant du monde. Il reconnaît qu'il a été «roulé dans la farine». Ce ne serait que lui, ce ne serait pas grave. Combien de personnes aujourd'hui, à cause de cela, voient leur pension, leur épargne, être drastiquement réduite? Donc les conséquences ne sont pas neutres.

La Flandre a fait quelque chose. Nous sommes dans une situation particulière. C'est l'opportunité de mettre en place un mécanisme. Si j'avais besoin, dans les huit jours, d'un peu d'argent, je pense qu'effectivement, un emprunt classique fait par la Région, pourrait intervenir avec, à ceci près, que ça rentre dans nos normes d'endettement, ce qui pose quand même un certain nombre de difficultés. Vous n'auriez pas manqué de souligner cet élément.

Aujourd'hui, il faut assurer pour ceux qui souhaitent entrer dans le système, la capacité de venir dans cette Caisse d'Investissements. Vous ne m'avez jamais entendu parler du mot «banque», non pas parce que c'est un gros mot, mais simplement parce que, dans la connotation générale, une banque se présente avec des guichets et un certain nombre de réseaux. On a donc transigé pour appeler cela «Caisse», on aurait pu l'appeler «Fonds». Les termes n'ont pas la même portée, alors que le mécanisme reste le même.

Je reviens donc à ARKImedes, qui est un élément également important. En Flandre, ils ont soit donné un intérêt plus élevé sans bénéfice fiscal, soit ils ont fait une plus grande prise de risques et alors ils ont donné un intérêt fiscal. Nous avons ouvert les deux éléments, nous verrons bien.

Vous avez abordé la procédure, et vous avez raison de dire que la procédure en Belgique est relativement lourde. Il faut demander l'avis de la Cour des comptes pour vérifier que nous ne dépassons pas les normes prévues par les lois spéciales. Il faut informer les deux autres Régions, il faut également demander l'avis de l'Etat Fédéral. Tout cela est ajourd'hui en cours. La Cour des comptes a déjà donné son accord et nous attendons les réponses des différents gouvernements. D'où, comme vous l'avez dit, un certain délai nécessaire pour mettre cela en place.

Ce n'est pas un effet «*spot*», ce n'est pas un effet de mode . Nous mettons en place des mécanismes qui nous permettront, dans tous les cas de figure, de solliciter l'épargne de nos concitoyens et effectivement d'assurer le financement de nos entreprises.

Vous avez abordé la question des 20 millions: c'est une réserve technique, une provision technique qui permet effectivement d'assurer la solvabilité. Cela ne veut pas dire que nous comptons perdre cet argent. Nous comptons simplement assurer, par des réserves mathématiques, une réponse à tous les critères qui pourraient nous être opposés par les techniciens en ce domaine.

Beaucoup plus importante, me paraît être la question: «A qui va-t-on donner l'argent?» Soit nous nous inspirons du système ARKImedes et, comme vous le savez, au travers de la SOFIPOL, nous venons d'entrer dans VESALIUS qui est un fonds spécialisé dans les biotechnologies, ce qui nous permet de créer avec ma collègue en charge de la recherche, le WIL, avec une grosse demande des universités. Ca va permettre vraiment de favoriser la recherche au plus haut niveau mondial dans ce domaine de la biotechnologie. Les pôles de compétitivité avancent fort en ce domaine.

VESALIUS est l'outil spécialisé qui vient, pas au sens du décret wallon, mais au sens matériel, soutenir le développement avec des professionnels. Nous avons des accords de VESALIUS avec les universités, avec les Invests, pour favoriser la connaissance technique de ce métier particulier. Vous le savez, puisque vous avez occupé avant moi la fonction que j'occupe actuellement, un des problèmes des outils financiers d'investissement est de déterminer avec précision le risque pris et la valeur de l'invention. Dans le domaine du vivant, on a beau être ingénieur, financier ou juriste, on est un peu désarmé pour savoir si la molécule qui a été découverte va donner un résultat ou pas et quel est le risque.

L'important, c'est d'investir et de soutenir. VESALIUS intervient pour le faire. Mais si nous devons faire cela pour d'autres secteurs, et si d'autres secteurs viennent nous dire que ce que nous avons fait pour VESALIUS devrait être fait pour d'autres, vous avez deux solutions. Ou vous augmenter les budgets en Région Wallonne. Or, je pense qu'on fait déjà beaucoup pour l'économie; en tous cas, ce que tous mes collègues me disent, c'est qu'on a déjà fait beaucoup durant cette législature, beaucoup plus que ce que eux peut-être ne le souhaitaient parce que cela se fait au détriment d'autres politiques. Mais cela a été la politique centrale du Gouvernement.

Ce que je fais aussi, c'est de permettre, dès demain, car pour moi le 7 juin est une date importante, mais le plan Marshall ne s'est jamais inscrit dans une législature. C'est au contraire, une action continue. Je dirai que le furur Ministre de l'Economie, le 8 juin et au-delà, trouvera un mécanisme qui sera tout à fait justifié pour, le cas échéant, soutenir le pôle Mecatech, le pôle logistique, le pôle aéronautique dans l'émergence de nouvelles technologies, le développement durable bien entendu, ou encore l'économie d'énergie.

Ce mécanisme peut aussi servir à renforcer les moyens financiers de nos outils propres. SRI et SOWALFIN, qui sont évidemment aujourd'hui plus sollicitées que par le passé vu la difficulté, que

j'espère momentanée, de fonctionnement du monde financier. Ce monde financier qui, aujourd'hui, ne fonctionne plus normalement est le principal fait majeur de la cause du ralentissement économique. C'est parce que tout s'arrête et toutes les entreprises que je rencontre disent : « *Cash is king* ». Ils veulent tous du cash. Ils n'en n'ont pas et ne parviennent pas à faire en sorte qu'on leur en donne. On réduit les lignes de crédit, les fonds de roulement, on leur impose 43.000 conditions là où en 2 heures, c'était fait auparavant.

Tout cela me conduit à dire que, de manière structurelle, la Région wallonne doit mettre en place un outil qui lui permet de faire face à cela. Vous avez cité le chiffre de 150 millions, je me suis toujours refusé de citer un chiffre. On verra. Ce n'est en tous cas pas un « *spot* » dans mon esprit.

J'espère que ça marchera bien. Effectivement, nous risquons d'avoir le cas échéant, si nous voulons soutenir nos entreprises, un différentiel d'intérêts entre le coût et le montant prêté. Nous verrons combien, ou en tous cas si nous faisons des participations en capital, il y aura une latence de temps entre le moment où l'argent sortira de la Caisse et le moment où il reviendra, j'espère avec plus-value.

Donc, tous ces éléments-là font que nous réalisons un montage relativement prudent. L'objectif est de compléter la panoplie des outils en Région wallonne, de faire en sorte que demain nous puissions faire face à tous les éléments.

Vous avez cité, je ne voudrais pas le passer sous silence et que vous puissiez croire que c'est parce que c'est une difficulté, que nous avons effectivement dit que, dans les préoccupations, le fait d'investissements éthiques devrait être un plus. Ca ne veut pas dire qu'on exclut un certain nombre de secteurs. Ces secteurs sont-ils éthiques ou pas lorsqu'un peuple se défend face à un agresseur injuste ? Est-il ou non éthique d'aider ce peuple à se défendre ? Question vaste qu'il est difficile de résoudre en quelques minutes et qui nous entraînerait bien plus loin.

Mais, en tous cas, la Flandre le fait et cela n'a soulevé aucune opposition. Je constate que parce que la Wallonie le fait, cela devient tout d'un coup quelque chose d'extrarordinaire.

Le Fonds de Participation est une institution que l'on supprime, purement et simplement, puisque l'Etat fédéral n'a pas considéré nécessaire de transférer les moyens aux Régions. Comme vous le savez sûrement, l'Etat fédéral dit : « j'arrête de faire une mission et que les Régions tirent leur plan ». La crise intervient et, si le texte n'a pas été voté, on attendait normalement que le texte entre en vigueur au 1er janvier 2009, on est loin du compte, mais peu importe. Ce sont évidemment des aléas à assumer par les responsables fédéraux mais, aujourd'hui, non seulement cet organisme qui allait en *soft lending*, on le *rebooste*, mais on lui dit de faire un emprunt ; personne ne sait d'ailleurs ce que deviendra cet emprunt si demain les Régions reprennent les choses, mais peu importe. On change les procédures au point qu'on est obligé de dire dans les *spots* radio : « surtout n'allez plus chez votre banquier comme vous aviez l'occasion de le faire avant, allez directement dans cet organisme », ce qui va nécessiter des auditeurs en plus, des frais de dossier en plus puisque, comme vous le savez, tant la financière des PMI que la caisse de participation avaient comme objectif de limiter les frais de structure en n'étudiant pas elles-mêmes les dossiers, mais en étudiant les dossiers présentés par les banquiers. Là, je dirai qu'on va en faire un outil pour étudier les dossiers avec des analystes car ce sont des dossiers extrêmement compliqués. Comme je l'ai dit pour commencer, nous vivons dans un pays magnifique, dans lequel on annonce la mort d'un outil et, à ce moment là, on le *booste* en demandant d'engager plusieurs personnes pour le faire tourner.

J'adosse la caisse d'investissements aux outils financiers actuels : la SRI et la SOWALFIN. Pourquoi pas la SOGEPA ? Parce que la SOGEPA trouve ses financements au travers du budget, comme vous le savez, et nous verrons bien un moment donné s'il fallait faire quelque chose dans ce sens, mais ce n'est pas la priorité. Je ne sais pas si vous avez vu les sondages mais, avant la crise, les Belges avaient confiance à 95 % en leur banque. Aujourd'hui on est tombé, semble-t-il, entre 30 et 35 %. Donc, on peut dire : « aidez la Région wallonne qui a besoin de financements pour participer au développement ». On peut également collecter de l'épargne ; certes, de manière modeste, je n'ai pas dit que nous allions devenir des concurrents des grandes banques. Loin de là. Je continue à demander que les banques refassent enfin leur métier et qu'elles sortent de la tétanie dans laquelle elles se trouvent aujourd'hui. Plus personne ne sait où est l'argent, on ne sait d'ailleurs pas qui décide. Dans certaines sociétés, on attend un plan de restructuration, le personnel se demande s'il va être touché. On disait qu'il n'y aurait pas de licenciements ; or, ING va annoncer un grand plan de licenciements, si demain Fortis est prise par PNB-PARIBAS nous savons qu'un certain nombre de métiers risquent purement et simplement de disparaître. Je reste donc attentif à ce que nos administrateurs gardent tous les services importants en Belgique, c'est particulièrement important pour les entreprises de Bruxelles et de Wallonie. Il faut faire en sorte d'arriver à compléter cela, que ce soit au 1er avril, au 1er mai ou au 1er juin ; la ligne de temps est pour moi accessoire. Il est fondamental de bénéficier de cet outil qui est une carte supplémentaire et qui permettra, dans l'ensemble du paysage des outils économiques et financiers, de donner un service meilleur et supplémentaire à nos entreprises.

M. le Président. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, je crois que je ne diverge de l'analyse de M. le Ministre que sur un point, majeur évidemment, qui est celui de l'utilité de la création de cet outil. Sur l'objectif de donner du crédit aux entreprises, que ce soit du capital à risques, des garanties sur emprunt, des emprunts eux-mêmes, ou du quasi-capital, sur cet objectif là je le rejoins, bien entendu. Il y a, comme vous l'avez dit, un *continuum* depuis 10 ans. Les *spin-off* ont besoin d'être épaulées, que vous les regroupiez dans des pôles de compétitivité, qu'elles soient isolées dans des incubateurs d'universités, ou dans une autre structure, peu importe, elles sont toutes demanderesses. Je constate que vous avez aujourd'hui une masse de capitaux inutilisés, dormants dans un certain nombre d'institutions. Faites le compte des trésoreries de tous les *invests*, ajoutez-y les participations non stratégiques de la SRIW qui réagit quand on parle d'aller gratter, ou de mobiliser, ou de prendre un risque. La SRIW est très fière de son évolution : « nous sommes partis de cela, regardez où nous sommes aujourd'hui ». Mais quand vous mettez de l'argent dans MOBISTAR ou dans un opérateur de ce genre-là, je ne suis pas sûr que, sans vous, cela ne se serait pas fait, et je ne suis pas sûr que cela a été le point de déclenchement.

Je vous dis qu'il y a non seulement un matelas de trésorerie, mais qu'il existe aussi des participations non stratégiques qui pourraient être remobilisées vers des opérations peut-être plus risquées mais nécessaires. Il existe des réserves de moyens que chacun, précautionneusement, garde sur le côté. Nous savons tous que bon nombre d'*invests* ne fonctionnent pas sur leurs résultats financiers mais sur les placements de trésorerie. Donc, ils n'y touchent pas. C'est la clé de leur traitement mensuel. Il y a donc des moyens, il en faut plus. On peut recourir sans difficulté à l'emprunt. Qu'allez-vous faire pour remettre finalement votre trésorerie en état dans la mesure où vous avez dû intervenir pour Ethias et pour Dexia ? Vous allez vraisemblablement faire des appels pour avoir davantage de moyens et vous les aurez. Chercher des ressources, ce n'est donc pas tellement compliqué. Les outils existent. J'en ai cité quelques uns, vous les avez complétés : SOWALFIN, SOGEPA, SRI, etc., tout cela ce sont des outils avec des analystes qui ont l'habitude d'examiner un *business* plan, de passer les conventions qu'il faut. Je ne vois pas le côté indispensable de créer un nouvel outil après avoir créé l'Agence de stimulation économique, dont je ne vois pas non plus les performances absolues. J'attends de voir l'évaluation, le moment venu. Et maintenant encore un nouvel outil, avec des personnes dont on ne sait rien. Qui seront les futures chevilles ouvrières de cette institution ? Allez-vous les reprendre à la SRI, à la SOGEPA, auquel cas ce serait la démonstration par l'absurde que les gens étaient là ainsi que les outils ? Allez-vous aller les chercher sur les marchés, c'est-à-dire occasionner des frais supplémentaires ? J'attends de voir. Quelle sera la lecture qu'ils feront des dossiers qu'on leur soumettra ? Une lecture totalement objective ou avec un téléphone dans une main qui vient du Gouvernement et qui dit que c'est un dossier très important pour la région du Ministre, ou de tel parti, ou de tel homme politique ou des syndicats qui se mobilisent ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Vous agissiez comme cela par le passé ?

M. Kubla (MR). – Non puisque moi, je n'ai pas eu cet outil là. Mais je n'ai aucun doute : avec ce nouvel outil, il risque d'y avoir ce genre d'interférences. La seule et profonde divergence que nous avons, Monsieur le Ministre, c'est sur l'utilité de toute cette procédure dont vous avez reconnu qu'elle était lourde, que vous alliez la rendre modeste au niveau des ambitions financières. Je me dis que peut-être, tout simplement, on aurait pu faire l'économie de cette annonce parce que c'est peut-être les journeaux qui ont appelé cela « banque » au départ, c'est en tout cas le mot qui a couru longuement quand vous avez lancé l'opération. « Vers une banque wallonne », c'était à la une d'un grand quotidien, et puis, après, un membre du Gouvernement dit « non, non, non pas de banque ». Cela prouve bien que le mot « banque » circulait, même en interne au Gouvernement. Cela est devenu un « Caisse d'investissements ». C'est fort proche. Vous n'aurez pas de guichet partout, il faudra faire la souscription d'une autre manière, mais, globalement, c'est un très bon procédé. Ce sont des démonstrations qu'on attend. Vous récolterez sans doute les moyens, d'une façon ou d'une autre, une garantie d'Etat, plus les soustractionnels. Il y aura toujours des gens qui diront « là je suis sûr d'avoir mon argent de retour ». Mais peut-être vous êtes-vous mis un chameau sur le dos parce que vous aviez déjà tous les outils présents qui pouvaient vous alléger la tâche et le faire très bien.

Voilà ce qui nous différencie. Ce sera l'évaluation qui parlera, mais comme vous n'avez pas encore commencé, ce sera forcément votre successeur qui nous présentera le bilan.

M. le Président. – Merci Monsieur le Ministre, merci Monsieur Kubla. L'incident est clos.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – En termes d'organisation, si vous le voulez bien, je préciserai que la question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « la possible fusion entre la société ADEHIS et le CEVI », la question orale de M. Delannois à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et

du Patrimoine, sur «le projet «Tour Michelin» à Tournai» et la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «l'état de santé du chômage en ce début d'année 2009» sont retirées de l'ordre du jour. Les deux premières sont transformées en questions écrites, la troisième est reportée.

La question orale de M. Devin à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «les aides financières possibles suite à la pénurie d'eau et ses conséquences économiques» est transformée en question écrite.

Quant aux questions adressées à M. le Ministre Tarabella, seule la question orale de M. Stoffels à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur «utiliser le chômage pour former» et la question orale de M. Stoffels à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur «l'Euro 2012 des métiers en Wallonie» sont maintenues à l'ordre du jour.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. WACQUIER À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LES EFFETS DE LA CRISE SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wacquier à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «les effets de la crise sur le merché de l'emploi».

La parole est à M. Wacquier pour poser sa question.

M. Wacquier (PS). – La crise économique qui a pris sa source aux Etats-Unis ne connaît pas de frontières, malheureusement. Que ce soit aux niveaux financier, politique, social, économique ou même moral cette crise a malheureusement pu atteindre, sans conteste, sans ambages, notre Wallonie. Nos systèmes économiques et financiers se retrouvent maintenant face à eux-mêmes, avec la lourde tâche de se remettre en question.

Les effets de ce séisme commencent malheureusement a se faire ressentir. Citons, sans être exhaustif, quelques exemples: l'industrie automomobile stagne, les banques ont perdu, vous venez de le souligner d'ailleurs, leur capital de confiance, le pouvoir d'achat s'amenuise. Néanmoins, des mesures concrètes ont été prises afin d'alléger les dépenses de nombreux concitoyens, heureusement, et la recession pointe lentement le bout de son nez.

Ces récents événements n'augurent en rien un vent favorable sur notre Région et, particulièrement, sur l'emploi et les demandeurs d'emploi. Naturellement, je suis un fervent partisan de cette méthode. L'optimisme et surtout l'action doivent prévaloir et j'ose toutefois espérer que ses effets seront limités, car depuis votre entrée en fonction et jusqu'aujourd'hui, le nombre de demandeurs d'emploi décroît en Wallonie.

Mais, en dépit de vos efforts croissants, êtes-vous en mesure de m'indiquer s'il y a des secteurs qui enregistrent, à l'heure actuelle, des hausses inhabituelles du volume de demandeurs d'emploi? Doit-on s'attendre à ce que les périodes de chômage temporaire soient de plus en plus fréquentes, particulièrement dans certains secteurs comme, par exemple, le secteur manufacturier, textile ou mécanique? Quant au travail intérimaire, observez-vous un ralentissement d'activités comme le signalent les derniers chiffres publiés par Federgon?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Nous pouvons constater qu'après cette période ininterrompue de dix huit mois, nous avons connu effectivement un léger relèvement du chômage. Ceci dit, si nous prenons décembre 2008 par rapport au mois de décembre 2007, nous avons une diminution de mois à mois. Donc, on reste quand même dans un *trend* intéressant.

Si vous comparez à la France, vous constatez à ce moment là que le chômage remonte dès avril 2008, c'est-à- dire avant la crise financière. Dans notre région, nous pouvons dire qu'il y a un avant le mois d'octobre et un après le mois d'octobre. Avant le mois d'octobre, nous assistons effectivement à un ralentissement économique qui n'est pas perceptible ni sur le taux d'activité, ni sur le taux d'emploi. Après le mois d'octobre, et je dirais ce coup d'arrêt — c'est comme si on avait eu un choc frontal — l'économie a pris un mur de face et s'arrête. Et ce sont les grandes entreprises des secteur automobile, de la sidérurgie, de la mécanique, Caterpillar notamment, qui véritablement souffrent.

Nous disposons d'une mécanique qui est un amortisseur intéressant et qui n'est pas existant dans tous les pays qui ont du chômage économique. Pour les ouvriers dont le niveau d'activité dans l'entreprise diminue, on peut les maintenir. On s'est rendu compte à cet égard, et ce n'était pas inintéressant, que les entreprises sont très demanderesses d'utiliser cette mécanique du chômage économique, parce que cela leur permet de

maintenir leur plateforme de personnel en état et donc, au moindre élément de reprise, de redémarrer.

Quel est l'élément tout à fait majeur de cette crise des entreprises? Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'écouter le Gouverneur de la Banque Nationale à l'Union wallonne ce lundi, mais dans son exposé, il dit que, normalement, nous faisons des révisions de perspectives économiques tous les trois ou six mois et là, justement, on est aux alentours de 0,2 — 0,3%. Ici, il dit qu'on fait des révisions toutes les semaines, et c'est moins 0,2% toutes les semaines.

Je rappelle qu'on prévoyait encore 1,5% de croissance pour 2009 à l'été 2008. On a dit qu'on allait arriver à zéro puis moins 0,5%. J'ai été un des premiers à dire que ce serait au moins 1% de décroissance en 2009. Maintenant on dit que c'est moins 1,9% avec des déficits budgétaires pour la Belgique que l'on met aux alentours de moins 2,9 — 3% et pour le Royaume-Uni, moins 8,8% de déficit budgétaire avec une réduction de la croissance de moins 2 ou moins 3%. Ce sont des montants qui en quelques semaines ont été complètement importants. Et on constate aujourd'hui que le fait d'être en chômage économique est un amortisseur. Mais ce que nous pouvons dire aussi c'est que nous voyons un certain nombre d'intérimaires quitter les entreprises.

C'est la raison pour laquelle dans le plan anti-crise que nous avons mis en place, j'ai souhaité que l'on aie une attitude très proactive pour tous ces travailleurs qui quittent les entreprises. Il est vrai qu'on s'est focalisé au départ sur les interimaires et sur les CDD parce que ce sont les premiers à partir dans les entreprises et quasi en silence, parce qu'il ne faut pas faire un communiqué. Ce n'est pas un plan de restructuration de se séparer des interimaires et des CDD. Il suffit de dire à un interimaire qui a un contrat hebdomadaire qu'on ne renouvelle pas son contrat ou au travailleur sous CDD qui arrive à échéance en fin de mois n'est pas repris. Il n'y a pas de prise en compte. Par contre, les programmes de restructuration sont beaucoup plus visibles.

Si on veut donner des chiffres, puisque c'était un des élements de la question, en décembre 2008, nous avons vu une hausse mensuelle de 1,3% en ce qui concerne les demandeurs d'allocations. Et si on demande le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés, qui sont donc un chiffre plus réduit que les DEDA, on a 1%. Si on compare décembre 2007 à décembre 2008, a une réduction de 3,1%. Par contre si on ne prend que les DEI, on a une réduction limitée à 1,8%. Donc, on avait plus de réduction pour les DEDA que pour les DEI.

Entre novembre et décembre, les secteurs les plus touchés sont le secteur immobilier et le secteur de la location de machines, de services aux entreprises, et notamment l'interim, l'interim étant un service aux entreprises mais aussi un «révélateur» du taux d'activité économique. Dans ce secteur, l'augmentation constatée du nombre de demandeurs d'emploi est de 1.386 personnes, ce qui correspond à une hausse de +6,4 de personnes issues de ce secteur qui se sont inscrites durant cette période. Si nous prenons les autres secteurs que les secteurs dont je viens de parler, il y a la construction avec une augmentation de 2,7% de personnes au chômage, les transports 5%, et la métallurgie 3,3%. Cela correspond avec ce que nous sentons tous. On le voit: la logistique, c'est logique puisque le taux d'activité diminue et automatiquement le transport se réduit, la construction dépend du taux d'activité, et nous voyons bien aussi ce qui se passe dans la métallurgie dont nous avons déjà parlé.

Si on prend le chômage économique, on constate que cinquante cinq mille personnes ont connu une période de chômage temporaire en novembre 2008 contre trente-sept mille en novembre 2007, ce qui représente donc pratiquement dix-huit mile personnes de plus. C'est considérable et significatif puisque ça représente presque 50% d'accroissement.

Je pense qu'il ne faut pas du tout céder à la panique, loin de là. Je constate, par exemple, qu'à Arcelor-Mittal qui a mis à l'arrêt un certain nombre d'outils, a néanmoins relancé à la date prévue le haut-fourneau B de Liège ce qui maintient toute la phase à chaud. Si on prend cela, voilà un élément positif puisque dans le plan d'Arcelor arrêté en 2003, au premier janvier 2009, la phase à chaud de Liège devait s'arrêter. Je dirai donc qu'aujourd'hui, nonobstant la crise, ceci est un élément positif.

Lorsque vous voyez les représentants des secteurs d'activité, certains vous disent qu'ils ne sentent pas la crise. D'autres disent qu'ils ont fait une croix sur 2009 mais ils ont déjà des commandes sur 2010 et d'aucun disent que, pour l'instant, ils souffrent et n'ont pas de visibilité. C'est pour eux qu'est le vrai problème. C'est la raison pour laquelle, et on en parlait déjà dans la question précédente, il faut remettre le secteur financier en mouvement et rétablir la confiance des opérateurs économiques. C'est vraiment l'élément fondamental pour remettre la machine en route.

Je ne dis pas que quand elle se remettra en route, il suffira de quelques semaines pour anihiler tout cela, loin de là, mais la remise en route rendra de la confiance et comme vous le savez, à ce moment là, l'économie se guérira en marchant mais il faudra probablement un certain délai. Personne n'ose donner aujourd'hui le délai pour retrouver des niveaux d'activité équivalents à 2007-2008 mais je pense qu'en tous cas, les mesures que nous devons prendre doivent être amplifiées, tant aux Etats-Unis qu'en Allemagne. Pour la machine européenne, l'Allemagne est évidemment un grand moteur et pour la Wallonie, le taux d'activité en Allemagne est un indicateur important pour son évolution.

M. le Président. – La parole à M. Wacquier.

M. Wacquier (PS). – Je remercie M. le Ministre pour ses précisions chiffrées ainsi que pour les pistes d'analyse, notamment les amortisseurs que sont le chômage économique et d'autres mesures proactives. Je pense aussi qu'en ce qui concerne notamment les interimaires et le contrats à durée déterminée, il faudrait peut-être attirer l'attention des différents services de proximité du FOREM, notamment des maisons de l'emploi, pour un accompagnement particulier car ces gens changent de situation et se retrouvent dans une situation neuve et risquent de perdre l'avantage justement de la remise au travail, qui a été effectuée durant cette période .

Il faudrait ne fût ce qu'attirer l'attention des différents opérateurs de terrain par rapport à cette couche de demandeurs d'emploi et certainement envisager une des futures sources de réintégration prochaine.

QUESTION ORALE DE M. WACQUIER À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES CHÔMEURS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wacquier à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « le plan d'accompagnement des chômeurs ».

La parole est à M. Wacquier pour poser sa question.

M. Wacquier (PS). – L'instauration du plan d'accompagnement et de suivi des chômeurs en juillet 2004 fut l'objet de controverses et a été abondamment débattu. D'aucuns considèrent qu'il introduit une « chasse aux chômeurs » dans un contexte où les emplois vacants sont trop peu nombreux. A l'inverse, d'autres considèrent que ce plan est un ingrédient essentiel de toute politique de diminution du chômage.

Dans ce cadre, l'ONEM mène des actions en vue d'évaluer les efforts que le chômeur complet fait pour se réinsérer sur le marché du travail. Cette évaluation s'effectue lors des différents entretiens individuels réalisés par le FOREM avec comme objectif de suivre activement le chômeur et de le soutenir dans sa recherche d'emploi. Cette procédure de suivi du comportement de recherche d'emploi est entrée en vigueur le 1er juillet 2004 mais, pour permettre à la Région et aux communautés de développer une offre d'accompagnement suffisante, elle a été mise en œuvre progressivement, en commençant par les plus jeunes. Elle a ensuite été étendue aux chômeurs âgés de moins de 40 ans et, en 2006, aux chômeurs âgés de moins de 50 ans.

Lors de la mise en place de la procédure, le Gouvernement de l'époque avait convenu que l'impact du dispositif serait évalué une fois écoulée la période de trois ans nécessaire à l'application du dispositif à l'ensemble du groupe cible. Cette évaluation était prévue début 2008. Peut-on savoir, Monsieur le Ministre quelles en sont les conclusions ?

Actuellement, la procédure est entièrement mise en place. Tous les chômeurs âgés de moins de 50 ans qui répondent aux conditions réglementaires sont susceptibles d'être convoqués a un entretien d'évaluation.

Selon l'étude réalisée par Bart Cockx, Muriel Dejemeppe et Bruno Van der Linden de l'Université catholique de Louvain, en Flandre et en Wallonie, « le Plan a un effet positif clair sur la sortie du chômage vers l'emploi pour certains groupes seulement ».

Il s'agit, en fait, des chômeurs très éduqués, des chômeurs qui ont connu une expérience récente d'emploi, des chômeurs qui résident dans une sous-région où le chômage est plus faible et des femmes.

Par contre, pour les autres groupes de chômeurs peu diplômés, n'ayant pas connu d'expérience de travail récente, résidant dans des sous-régions où le chômage est élevé, et les hommes, les effets du Plan sont faibles et souvent proches de zéro.

Pouvez-vous me dire, Monsieur le Ministre, si vous partagez les conclusions de cette étude ? Est-il envisagé d'adapter l'accompagnement pour mieux toucher les groupes de chômeurs qui ne connaissent pas d'amélioration du taux de chômage ?

Dès lors que les missions imposées aux C.P.A.S. sont de plus en plus nombreuses, les Centres publics d'Action sociale deviennent les victimes des exclusions croissantes du chômage impliquant une augmentation de leurs charges financières.

Le portefeuille des CPAS a un fond. Comment faire pour ne pas l'atteindre et surtout, comment éviter l'application du principe des vases communiquants ? C'est une réelle problématique.

D'avance, je vous remercie pour votre analyse.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – La question qui m'est posée aujourd'hui est une vraie question et elle doit vraiment nous interpeller

parce qu'il y a deux caractéristiques différentes : il y a le Plan d'accompagnement des chômeurs au moment où, comme en Flandre, il y a une sorte de raréfaction de la main d'oeuvre disponible et la nécessité de mobiliser toute la main d'oeuvre disponible et de faire des efforts de formation pour y arriver et il y a la situation actuelle.

J'ai toujours mis en évidence quels que soient les éléments positifs dans le Plan d'accompagnement des chômeurs, le fait notamment de ne pas abandonner la personne sans emploi. Il est clair que c'est là un des éléments pour débattre à perte de vue de la manière dont cela a été mis en oeuvre ; cela est une question d'opinion mais, fondamentalement, avoir dit « nous n'allons pas laisser les gens dans la nature », s'installer dans un régime de vie qui fait en sorte que l'allocation de chômage est un revenu insuffisant pour beaucoup, très largement insuffisant pour la majorité, mais où il n'y avait pas de suivi. Le fait de suivre toutes les personnes en faisant des bilans est une bonne chose. Aujourd'hui, on a un certain nombre d'éléments positifs du système.

Le Plan d'Activation des Chômeurs (PAC) prévoit aussi une mesure positive : la suppression de l'article 80. Cette suppression fait en sorte que, pour les chômeurs de troisième catégorie que sont les cohabitants qui avaient un régime particulier et étaient lourdement sanctionnés, si nous faisons statistiquement des comparaisons, je n'ai plus les chiffres en tête et ils ne sont pas dans la réponse que je vais vous donner, il y avait plus d'exclusions « article 80 » qu'il n'y a d'exlucions sur base du PAC. Cela avait moins d'impact sur les CPAS pour une raison simple : c'était des cohabitants et au niveau du CPAS on prend en compte les revenus du ménage.

Cela n'empêche pas que l'on mettait ces personnes dans une situation extrêment pénible, qu'on leur retirait leurs revenus sans avoir de complément. Ces personnes devenaient alors des « articles 60 ». Mais aujourd'hui, la vraie question que nous devons nous poser, et je la poserai lors de la prochaine Conférence interministérielle de l'emploi : nous sommes dans une période où nous devons mobiliser tous les éléments sous le PAC, alors que je dirai que la priorité, c'est de remettre au travail d'autres personnes. Il y a, dans l'ensemble des missions, une réflexion à avoir avec Mme la Ministre fédérale de l'Emploi et les Ministres régionaux sur l'optimalisation des moyens financiers dont on dispose et de voir si les priorités qui avaient été données à une certaine époque et pour lesquelles j'ai toujours eu un certain nombre de réserves, notamment le caractère bureaucratique, s'il ne faut pas aujourd'hui, effectivement, réévaluer le dispositif du PAC pour se dire que la première priorité soit de soutenir le taux d'activité et de réinsérer toutes les personnes qui peuvent trouver un emploi plutôt que de se concentrer sur quelque chose qui est très lourd, qui reste très cher et dont la productivité reste relativement limitée.

Voilà ce que je voulais vous indiquer comme réforme. Vous trouverez d'autres chiffres dans le rapport écrit qui vous permettra de compléter votre information.

M. le Président. – Merci Monsieur le Ministre. M. Wacquier, vous avez la parole.

M. Wacquier (PS). – Je remercie Monsieur le Ministre pour sa réflexion. Je pense aussi qu'il faut absolument réévaluer le PAC, vu les circonstances, et forcément se poser la question de savoir si la méthodologie est encore justement adaptée à cette situation de crise et à ses effets et voir également si les conséquences sont encore proportionnées aux données qui sont un peu nouvelles par rapport à la situation d'avant octobre 2008.

QUESTION ORALE DE M. WESPHAEL À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LA NON ATTRIBUTION DE POINTS APE AU SECTEUR DE L'AIDE À LA JEUNESSE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Economie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « la non attribution de points APE au secteur de l'Aide à la Jeunesse ».

La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Le secteur de l'Aide à la Jeunesse manque de moyens. Les services d'accueil et d'aide éducative (SAAE), les Services de placement familial (SPF) et les Centres d'orientation éducative (COE), notamment, devraient pouvoir renforcer rencadrement afin d'assurer au mieux leurs missions.

L'Inter-Fédération de l'Aide à la Jeunesse négocie depuis 2007 avec Mme la Ministre Fonck pour obtenir une enveloppe supplémentaire de la Communauté française d'1,5 million d'euros ; elle a également demandé à Mme la Ministre d'être leur porte-parole pour qu'une aide de la Région wallonne, via des points APE, soit affectée au secteur.

Selon la note technique rédigée par l'Inter-Fédération de l'Aide à la Jeunesse :

- 44 ETP, ou 88 emplois 1/2 temps, seraient indispensables pour les SAAE, afin de faire face à l'évolution des missions comme la réinsertion dans le milieu de vie et aux nouvelles contraintes en matière de travail de nuit ;

- 5 ETP (ou 20 emplois à 1/4 temps) seraient indispensables aux SPF pour effectuer le travail de fond sur les liens de l'enfant avec sa famille et les interventions spicifiques indispensables au bon développement du jeune ;
- 3 ETP seraient indispensables aux COE pour assurer la continuité et la qualité des services.

Les représentants de Mme la Ministre Fonck ont indiqué « qu'étant donné les conditions économiques devenues très compliquées, la Région wallome a annoncé qu'elle ne pourrait plus garantir ces emplois APE ».

Qu'en est-il, Monsieur le Ministre ?

Vous étiez-vous engagé, en 2008, à octroyer les points APE demandés pour améliorer l'encadrement dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse ?

Et maintenant ? Avez-vous vraiment refusé de satisfaire cette demande ? Si oui, pourquoi ?

Plus globalement, Monsieur le Ministre, nous aimerions connaître les critères du Gouvernement wallon et la méthodologie adoptée pour octroyer ou non des points APE.

Nous apprenons, par exemple, que début octobre 2008, un appel à projets a été lancé par courriel vers les communes et les associations qui organisent l'accueil extrascolaire. Cet appel concernait l'octroi de points APE pour 125 ETP. Les opérateurs devaient répondre pour fin octobre et engager les agents de préférence avant le 31 décembre.

Nous ne contestons évidemment pas l'intérêt d'améliorer l'encadrement dans le secteur de l'accueil extrascolaire. Nous nous interrogeons cependant sur la manière dont les priorités sont fixées et sur la concertation avec vos collègues de la Communauté française.

Ainsi, pourquoi 125 ETP à 8 points peuvent-ils être libérés pour l'accueil cxtrascolaire alors que 52 ETP à 6 ou à 9 points ne pourraient l'être pour le secteur de l'aide à la jeunesse ?

Est-ce que Mme la Ministre Fonck a participé à ce choix ?

Et enfin, pourquoi privilégier la précipitation pour le secteur de l'accueil extrascolaire, au risque que tous les opérateurs n'aient pas pris connaissance de l'appel ou n'aient pas eu le temps de répondre au travail de fond et de concertation d'un autre, celui de l'aide à la jeunesse ?

M. le Président. – La parole est au Ministre Marcourt.

M. Wesphael (Écolo) s'exprime hors micro. — Je suis malade en effet.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – L'insuffisance de l'encadrement dans le secteur de l'Aide à la jeunesse entraîne effectivement un engorgement et un manque de disponibilité des services agréés privés et publics préjudiciables aux initiatives de prévention et de lutte contre la violence et la délinquance juvéniles.

En outre, les pouvoirs publics, à tous niveaux, se doivent de mettre en oeuvre des politiques visant l'intégration sociale, culturelle et professionnelle des jeunes ainsi que leur participation citoyenne, via l'exercice de leurs droits, obligations et libertés dans le respect des autres et avec responsabilité.

Enfin, la Wallonie devant faire face à des défis sociaux de plus en plus cruciaux, elle s'est engagée, dans son Plan d'actions prioritaires pour la Wallonie, à renforcer la cohésion sociale, en tant que moteur de la croissance économique et facteur d'épanouissement des Wallonnes et des Wallons.

C'est pourquoi, dès 2006, le Gouvernement wallon a mis tout en œuvre pour soutenir la politique d'aide à la jeunesse, développée par la Communauté française, celle-ci étant par ailleurs de nature à permettre aux jeunes de s'inscrire plus facilement dans la dynamique de redéploiement économique de la Wallonie, de création d'activités et d'emplois.

Ainsi, une convention a été conclue avec la Communauté française, en matière d'emploi et d'aide à la jeunesse. Cette convention visait l'octroi, dès 2007, de 190 postes ETP /APE aux services suivants :

- services d'aide à la jeunesse (SAJ) ;
- services de protection judiciaire (SPJ) ;
- centres d'accueil d'urgence (CAU) ;
- services de prestations éducatives ou philanthropiques (SPEP) ;
- services de placement familial (SPF) ;
- services d'aide et d'intervention éducative (SAIE) ;
- services d'aide en milieu ouvert (AMO) ;
- services d'accrochage scolaire (SAS).

Sont venus s'ajouter en 2008 les CLPS (Centres locaux de Promotion de la Santé) et, en 2009, les SASPE (Services d'accueil spécialisé de la petite enfance).

Ces 190 postes ont progressivement été octroyés aux différents services concernés sur proposition de la Ministre en charge de l'Aide à la Jeunesse et sur base de demandes argumentées introduites par les services, en fonction de besoins d'encadrement objectivés.

Cette convention prévoit, en son article 8, un renouvellement annuel sur base d'une évaluation. Elle prévoit également, dans le même article, que si l'une des parties dénonce la convention, l'octroi des subventions continuera d'être garanti jusqu'au 30 juin de l'année civile suivante.

Cette convention a déjà fait l'objet de 2 évaluations et de 2 reconductions : la première fin 2007 et la seconde fin 2008.

Fin 2007, sur base d'une sélection des demandes par la Ministre ayant en charge l'Aide à la Jeunesse, 173,5 postes ETP avaient été octroyés.

Fin 2008, 5 postes de plus avaient été octroyés sur les mêmes bases.

1,5 poste ETP a, depuis lors, été octroyé à 1 SPEP (Service de prestations éducatives ou philanthropiques).

3,5 postes ETP ont également été octroyés, début 2009, à un SASPE, service d'accueil spécialisé de la petite enfance ou « pouponnière ». Le solde des postes devrait également être octroyé à des pouponnières sur proposition de Mme la Ministre de l'Aide à la Jeunesse. Les demandes sont actuellement en cours d'introduction auprès de la Direction de la Promotion de l'Emploi du SPW.

Aucune autre demande ou proposition émanant de la Communauté française visant à affecter le solde des postes de la convention à d'autres services demandeurs du secteur de l'aide à la jeunesse ou à augmenter l'enveloppe budgétaire APE dédicacée à ce secteur n'a, depuis 2007, été communiquée par Mme la Ministre de l'Aide à la Jeunesse à mon département.

Par contre, à la demande de Mme la Ministre de la Jeunesse, 110 emplois APE ont été dédicacés, dans le cadre du Plan Marshall, à des organisations de jeunesse et à des centres de jeunes, dans le cadre de l'animation des jeunes dans les quartiers prioritaires afin de soutenir les synergies pertinentes entre le secteur de la jeunesse et le secteur de l'insertion socioprofessionnelle.

Vous connaissez le problème du moratoire au niveau du fédéral.

La Région wallonne a, en quelque sorte, déjà pris le relais de ce moratoire. Cette mesure, et l'octroi des postes y afférents, a été mise en oeuvre dans le cadre d'une concertation de la Région wallonne et de la Communauté française, dans le chef de l'ONE et de la Ministre en charge de l'Enfance, sur base d'un état des lieux. Celui-ci a été réalisé par les soins de cette dernière sur les besoins d'encadrement des structures d'accueil extra-scolaire pour leur permettre de répondre aux normes d'encadrement qui sont définies par les règles de la Communauté. Cette mesure en faveur de l'accueil extra-scolaire a été saluée par le Conseil économique et social de la Région wallonne, dans le cadre du partenariat entre le CESRW, le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Communauté française, en matière d'accueil des enfants, de même par le Parlement wallon qui a régulièrement interpellé le Gouvernement sur l'importance de développer l'offre dans le secteur et sur les menaces pesant sur l'emploi dans le cadre de la réforme du FESC qui effectivement est visée dans le premier paquet de réformes institutionnelles.

Nous devons encore ajouter que les postes APE octroyés pour l'accueil extra-scolaire dans le cadre des deux appels à projets 2007 et 2008 lancés à toutes les structures d'accueil extra-scolaire reconnues par l'ONE étaient prioritairement dédicacés à des accueillants ou accueillantes ALE avec pour objectif d'offrir à ces derniers un vrai contrat de travail, avec la sécurité sociale y afférente.

Enfin, si vous avez entendu qu'il y avait une remise en cause de tout cela, ce n'est en tout cas pas ni dans mes services, ni par moi-même, que cela a été dit. De même, aucune demande complémentaire n'a été formulée et ne m'a été relayée.

Le dernier point que je voudrais aborder, concerne les critères. Ils sont conformes au décret adopté par le Parlement le 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement des demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand, de l'enseignement et du secteur marchand et dans l'arrêté du Gouvernement wallon, le 19 décembre 2002 portant exécution du décret avec cette précision qu'une partie des postes APE octroyés dans le cadre du plan Marshall et de la convention en matière d'emploi et d'aide à la jeunesse le sont dans la catégorie des besoins spécifiques.

Voilà ce que je voulais donner comme information.

M. le Président. – M. Wesphael, vous avez la parole

M. Wesphael (Écolo). – Je pense qu'il s'agit dès lors d'une difficulté que rencontre Mme la Ministre de Tutelle de l'Aide à la Jeunesse en ce qui concerne la répatition des points APE parce que, à en croire l'Interfédération de l'Aide à la Jeunesse, Mme la Ministre s'est engagée à négocier de nouveaux points APE pour le secteur.

Je reposerai alors la question à Mme la Ministre Fonck.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. TARABELLA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR « UTILISER LE CHÔMAGE POUR FORMER »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur «utiliser le chômage pour former».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Vous avez développé, Monsieur le Ministre, l'idée de mettre à profit le «temps libre» provoqué par le chômage économique pour former les travailleurs.

La formation est primordiale, à la fois pour le travailleur qui pourrait acquérir de nouvelles compétences, mais aussi pour les entreprises qui se plaignent souvent de ne pas avoir le temps et l'argent pour former les travailleurs.

Le FOREM a déjà marqué son accord et devrait prendre contact avec les entreprises concernées pour les informer sur les outils de formation existants.

Les syndicats, eux, ont accueilli votre proposition avec enthousiasme. La FGTB demande juste que des revenus complémentaires, aux côtés des allocations de chômage, soient accordés aux travailleurs qui accepteront, sur base volontaire, de suivre une formation.

A cela, vous avez répondu Monsieur le Ministre qu'«on peut envisager de rembourser par exemple, les frais de déplacement. Je suis même prêt à y mettre les moyens. Mais n'oublions pas aussi que les entreprises doivent consacrer 1,9% de leur masse salariale à la formation.»

Justement à propos de la masse salariale de 1,9% consacrés à la formation, où en sommes nous? Les entreprises assument-elles toutes leurs responsabilités en la matière? Que faire pour rappeler aux entreprises, voire aux secteurs défaillants, leurs devoirs?

Votre proposition pourra-t-elle aussi servir les travailleurs intérimaires qui sont les premiers à être licenciés?

Merci Monsieur le Ministre pour votre réponse.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Comme vous le soulignez, si les pouvoirs publics sont un acteur essentiel du développement d'une politique forte en faveur de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, les entreprises ont, elles aussi, un rôle important à jouer.

Ainsi, au niveau de l'Accord interprofessionnel, les organisations patronales se sont engagées à consacrer 1,9% de la masse salariale à la formation professionnelle.

Le Pacte de solidarité entre les générations a d'ailleurs conféré un caractère contraignant à cet engagement. Or, d'après les dernières informations qui m'ont été communiquées, et qui proviennent de l'analyse du dernier Bilan Social publié par le Conseil central de l'Economie, l'effort des entreprises n'atteindrait que 1,2% de la masse salariale.

J'en appelle donc à la responsabilisation des acteurs socio-économiques pour lutter, à côté des pouvoirs publics qui, faut-il encore le rappeler, mettent à disposition des entreprises de nombreux dispositifs d'aide et des incitants financiers importants pour soutenir la formation professionnelle des travailleurs, afin que le droit à la formation de chaque travailleur puisse trouver à s'exercer.

En ce qui concerne l'ouverture du dispositif aux travailleurs intérimaires, j'ai en effet souhaité que ces travailleurs n'en soient pas exclus.

En situation de crise économique, les travailleurs intérimaires sont les premiers touchés en cas de ralentissement et ce malgré le fait que certains travaillent depuis des mois, voire des années, dans la même entreprise.

Afin de remédier à cette situation critique, le Gouvernement wallon a décidé, le 05 décembre 2008, de permettre la mise en œuvre des mesures suivantes par les travailleurs, en ce compris les travailleurs intérimaires.

Premièrement, de proposer aux travailleurs en chômage économique, sur base d'un accord entre la direction et les représentants des travailleurs, un plan de formation adapté aux besoins des travailleurs.

Deuxièmement, il a décidé de mettre en place un dispositif appelé «*Speed Coaching*» visant à la prise en charge, dans le cadre d'un plan d'accompagnement intensif et spécialisé, des travailleurs intérimaires et sous CDD en vue de maintenir un niveau optimal d'emploi.

Je pense que c'est un partenariat *Win-Win* pour les travailleurs qui trouvent enfin là l'opportunité de se former, en profitant effectivement d'une période d'inactivité contrainte au niveau de l'entreprise, alors que souvent est invoqué en période de pleine activité, le manque de temps pour aller se former, pour augmenter les compétences des travailleurs, pour aller vers plus de stabilité pour les travailleurs qui sont en CDD, voire *a forciori* en contrat intérimaire, ce qui est bénéfique aussi pour

l'entreprise qui voit ainsi s'accroître les compétences de son personnel.

Sur le terrain, je peux vous dire qu'il y a des entreprises qui nous ont déjà contactés, des réunions sont en cours pour essayer de mettre au point cette décision prise par le Gouvernement avec un effort budgétaire qui était prévu initialement, de mémoire, à 500.000 euros au budget 2009, sachant qu'au travers de nos centres de compétences, des places sont disponibles dans des modules encore incomplets.

En espérant avoir répondu à vos interrogations.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je remercie M. le Ministre pour les informations et les réponses qu'il a données et j'adhère bien évidemment à la politique qu'il mène lorsqu'il vise à améliorer l'employabilité des travailleurs, et notamment des travailleurs les plus vulnérables dans les entreprises que sont les interimaires.

Je souhaiterais que M. le Ministre intègre éventuellement dans cette réflexion également la problématique structurelle, à savoir, combien de travailleurs interimaires ont pu trouver un emploi définitif via le travail interimaire, et à l'inverse combien y a-t-il de contrats de travail «classiques» qui ont été remplacés par des contrats de travail interimaires?

La problématique joue dans les deux sens. Il peut évidemment contribuer à augmenter l'employabilité mais, si on crée à côté de cet aspect un autre problème qui est de l'ordre structurel, c'est-à-dire la substitution des contrats de travail par des contrats à caractère «précaire», ça va coincer.

Ensuite, j'ai entendu avec beaucoup d'attention qu'à l'heure actuelle, la masse salariale consacrée à la formation est de 1,2%. Il reste donc 0,7% de masse salariale disponible alors que l'engagement a été quelque part contraignant. Vous faites appel évidemment aux entreprises mais disposez-vous de moyens un peu plus convaincants que de faire appel à la bonne volonté des entreprises?

Entendons-nous bien sur ce que j'entends par le terme «convaincant». Il me semble que d'un côté si les entreprises, de façon légitime, peuvent s'attendre à ce que la collectivité contribue à la formation des travailleurs dont ils ont besoin pour réussir leur entreprise, eux aussi à l'inverse, ont une responsabilité sociale à jouer pleinement.

Est-ce une difficulté parce qu'il y a un manque de projets de formation? Ou est-ce une difficulté qui est d'une autre nature, à savoir un manque d'enthousiasme du monde patronal pour respecter l'engagement qui a été pris dans le cadre de l'accord intergénérationnel?

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. TARABELLA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR « L'EURO 2012 DES MÉTIERS EN WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur «l'Euo 2012 des métiers en Wallonie».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Mille compétiteurs européens, des jeunes issus de métiers techniques, pourraient rallier la Wallonie en 2012.

Ce serait une vitrine pour le monde de la formation. C'est aussi un véritable moteur pour tous ces métiers techniques.

Ce point a été inscrit dans la communication de l'ordre du jour du Gouvemement. Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Ministre, ce qui a été décidé en la matiète? En septembre, les 12 candidats belges sont revenus de Rotterdam avec 9 médailles, dont 8 pour les Francophones. Une organisation de ce type mettra en avant le capital humain d'une Région et renforcera d'une façon très positive l'image de la Wallonie. Coiffeuses, couvreurs, informaticiens, soudeurs et constructeurs de routes avaient particulièrement bien représenté nos couleurs à Rotterdam. Est-il prévu de généraliser, voire de systématiser, ce type d'actions de promotion des métiers parmi nos jeunes, notamment dans les métiers pour lesquels nous constatons une certaine pénurie.

M. le Président. – Merci Monsieur Stoffels. La parole est à M. le Ministre.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Je remercie Monsieur le Député pour sa question. Il est exact que j'ai déposé, en décembre dernier sur la table du Gouvernement wallon, une proposition Euroskills 2012 en Wallonie. Qu'a décidé le Gouvernement? Il a chargé Skills Belgium, asbl chargée de la promotion des métiers, d'étudier la faisabilité du projet et, le cas échéant, de rédiger le dossier de candidature pour l'organisation d'Euroskills 2012 en Wallonie. L'attestation de faisabilité serait déposée en avril 2009 auprès des organisateurs dont le siège est à Rotterdam. Le pays accueillant devra être choisi au cours du premier semestre 2009. Dans la foulée du dépôt de candidatures, il y a une analyse qui devrait intervenir au plus tard pour le 1er juillet 2009.

Vous demandez, ensuite, s'il est prévu de systématiser de telles actions de promotion des métiers, plus particulièrement des métiers en pénurie. Je vous répondrai que, bien évidemment, j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de m'exprimer devant cette assemblée à propos de la nécessité d'y consacrer non seulement de l'énergie, aussi des moyens importants. S'exprimer est une chose, passer à l'action en est une autre. C'est ainsi que sous mon impulsion et avec l'accord du Gouvernement wallon, le soutien du FSE, de la Communauté française, de la CoCoF, du FOREM, de l'IFAPME, ainsi que de certains secteurs professionnels, Skills Belgium développe depuis août 2007 un plan d'action d'envergure qui s'est décliné en plusieurs axes. L'objectif est de créer une image positive des métiers techniques et des filières d'enseignement ou de formation qui y mènent pour que ces métiers soient perçus, à juste titre, comme des opportunités d'avenir par les jeunes en âge d'orientation professionnelle et par leurs parents. Cette revalorisation de l'image des filières techniques doit évidemment participer à la résorption des tensions relatives à certains métiers sur le marché de l'emploi.

Parmi les actions menées jusqu'à présent,je citerai, par exemple, la création de personnages emblématiques des métiers techniques et de leur univers, ce sont les *startech* que nous retrouvons déclinées au travers de toute la campagne, l'organisation de rencontres avec les jeunes lors des trois festivals majeurs en Région wallonne, les Francofolies, les Ardantes, le Festival de Dour, là où il y a des jeunes bien évidemment, le lancement d'une plate-forme blog Internet à destination des adolescents. Depuis sa mise en ligne en juillet 2008, plus de 45.000 visiteurs et blogeurs ont consulté les sites «startech.be» et «startechskyrock.com». Une autre mesure prise est évidemment les actions «découverte métiers» avec un espace de démonstration des métiers techniques dans les salons du SIEP en 2008 de Charleroi et de Bruxelles, fréquentés par plus de 20.00 visiteurs. Il y a aussi une campagne d'affichage de type abri-bus en Wallonie et à Bruxelles qui capitalisa sur l'image les jeunes professionnels ayant participé au Mondial des métiers de fin 2007 avec 1600 emplacements localisés dans les principales et moyennes villes wallonnes et, à Bruxelles, c'était en janvier 2008. Enfin, depuis la mi-octobre 2008, et c'est une première en Europe, un groupe de télévisions diffuse sur ses trois chaînes belges, RTL-TVi, Club et Plug, un jeu télévisé sur 30 métiers différents à raison d'un métier par semaine et de 7 diffusions par semaine.

Vous le voyez, les efforts sont conséquents et nous n'allons pas nous arrêter en si bon chemin. Skills Belgium est en train de mettre en place la première édition des *startech* base qui sont les Journées des métiers qui auront lieu les 12, 13 et 14 mars 2009. Au cours de ces trois jours, un itinéraire sera proposé en Wallonie et à Bruxelles permettant de découvrir 19 espaces métiers situés dans des centres de formation, des centres de compétence, FOREM, IFAPME, mais aussi dans les écoles. Au cours des deux premières journées, le jeudi et le vendredi, aura lieu pour la première fois en Belgique une finale nationale coordonnée sur une même période à l'issue de laquelle les 19 candidats belges au Mondial des métiers de 2009 àCallighari seront sélectionnés. Quant à la troisième journée, le samedi 14 mars, elle sera consacrée à des démonstrations de métiers pour le public. Un accent particulier sera mis sur la thématique du développement durable, des métiers comme celui de frigoriste ou de couvreur, par exemple.

Ces premiers «startechsday» se clôtureront par un événement médiatique: la proclamation des résultats et l'enregistrement à cette occasion d'une émission télévisée spéciale.

Pour revenir à Euroskills 2012, sachons évidemment que ce métier est à la portée de notre main et de nos possibilités, ce qui n'est pas le cas pour le Mondial des métiers. Songez que Londres, en 2011, coûtera, et c'est une estimation aujourd'hui, la bagatelle de 35 millions d'euros. Ce sera une répétition pour eux des Jeux Olympiques qui auront lieu l'année suivante. Euroskill Rotterdam a coûté 6,5 millions d'euros tout compris. Il y a évidemment des interventions de sponsors.

Je ne désespère pas, en cas de faisabilité et en déposant la candidature, de faire une large réunion de concertation entre les pouvoirs publics, les partenaires potentiels que sont les milieux socioprofessionnels, les partenaires sociaux, mais aussi les Fonds sectoriels des secteurs qui ont le plus besoin de main d'oeuvre, pour participer à l'effort et faire en sorte de donner un coup de projecteur positif chez nous et d'attirer du monde en Wallonie. Au-delà, cette compétition pourra évidemment être une vitrine permanente des métiers techniques et professionnels et de leurs filières respectives.

J'espère ainsi avoir répondu de la manière la plus complète possible à la question.

M. le Président. – Merci Monsieur le Ministre. La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je tiens à remercier M. le Ministre pour la réponse très encourageante et très détaillée qu'il a donnée et qui offre que toute une foule de perspectives pour répondre à un ensemble de difficultés auxquelles on est confronté régulièrement et notamment en matière de pénurie de main d'oeuvre.

Après avoir entendu la foule d'initiatives qui sont mises sur pied, voire encouragées par la Région, on devrait s'attendre à ce que dans 5 à 10 ans au plus tard, la pénurie de main d'oeuvre dans certains métiers n'existe plus, à moins que certains ne se

soient pas laissés convaincre et alors il faudra se prononcer sur les obstacles éventuels qui, malgré tout, ont conduit l'un ou l'autre à ne pas opter pour un métier d'avenir mais à choisir plutôt une formation qui mène dans l'impasse.

M. le Président. – Merci Monsieur Stoffels

Ceci clôture les travaux de notre Commission. Je vous remercie. Je vous souhaite bon appétit.

- La séance est levée à 11 heures 36 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Serge Kubla, MR

M. Jean-Charles Luperto, Président

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine

M. Edmund Stoffels, PS

M. Marc Tarabella, Ministre de la Formation

M. Pierre Wacquier, PS

M. Bernard Wesphael, Écolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

ALE	Agence locale pour l'Emploi
AMO	Action en milieu ouvert
APE	Aide à la promotion de l'emploi
CBFA	Commission bancaire, financière et des assurances
CDD	Contrat à durée déterminée
CESRW	Conseil économique et social de la Région wallonne
CoCoF	Commission communautaire française
CPAS	Centre public d'Action sociale
DEDA	Demandeur d'Emploi - Demandeur d'Allocation
DEI	Demandeur d'emploi indemnisé
ETHIAS	Éthique - Assurance (nouveau nom de la SMAP)
ETP	Équivalent temps plein
FESC	Fonds des Équipements et Services collectifs
FGTB	Fédération générale des travailleurs belges
FN	Fabrique nationale (Herstal)
FOREM	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FSE	Fonds social européen
IFAPME	Institut wallon de Formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises
OGM	Organisme génétiquement modifié
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance
PAC	Plan d'Accompagnement des Chômeurs
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNB	Produit national brut
SAJ	Service d'accueil de Jour
SIEP	Service d'information sur les Études et les Professions
SOFINEX	Société de Financement des Exportations
SOGEPA	Société wallonne de Gestion de Participations
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPF	Service de Placement familial
SPW	Service public de Wallonie
SRI	Société régionale d'Investissement
SRIW	Société régionale d'Investissement de Wallonie